Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201321-20260615-0506202603-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°0506202603

Séance du 05 juin 2026

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal :11
Présents : 11
Exprimés : 10

Date de la convocation : 01/06/2026
Date d'affichage :

Le 05 juin 2026 à 19 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : LOZAC'H Claude, THOS Fanny, PRIGENT Gwénaël, DUBOURG Justine, BOURDOULOUS Marie-Paule, DUBOURG Claude, GARION Stéphane, LE CLEC'H Ludivine, MELL Emilie, LE BRAS Jean-Yves
Etaient absents : DALMAT Pierre
Secrétaire de séance : DUBOURG Justine

Objet de la délibération : **Acceptation d'un leg**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier reçu le 2 février de l'Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l'église Saint-Judoce de Lohuec expliquant qu'elle a reçu un don de cinq cent euros (500€) de Madame Samantha SCHELLER ANDERSON et son époux demeurant aux États-Unis d'Amérique (Idaho) en remerciement de la cérémonie effectuée en l'église de Lohuec

Vu la demande des donateurs pour que cette somme soit affectée à la restauration de la porte côté sud de l'église.

Vu la décision de Monsieur le maire d'accepter provisoirement ce legs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus
- **Donne** délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Fait à Lohuec, le 05 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Le maire,
Claude LOZAC'H